



## Déontologie et règles de fonctionnement Accompagnement VAE

**Principe de probité** : sous aucun prétexte et dans aucune circonstance, nous ne transmettons les copies des dossiers de validation des candidats qui sollicitent nos services. Toutes les informations recueillies restent strictement confidentielles. Nous attirons l'attention des candidats sur les dangers de vouloir copier un dossier de validation, chaque parcours d'expérience est unique et le moindre soupçon de plagiat dans l'esprit du jury influencera sa décision finale.

**Principe de démonstration** : InYou rend l'information la plus accessible possible pour être exemplaire face au travail de validation qui est une démarche fondée sur la preuve.

**Principe de neutralité et de conseil** : A toutes les étapes du processus, nos accompagnateurs restent neutres par rapport à l'organisme valideur. L'orientation d'un candidat vers un diplôme est faite à titre gratuite et en toute indépendance.

**Principe de respect et d'anonymat** : En vertu de la loi, vos droits sont protégés. La loi nous impose des conditions strictes pour traiter confidentiellement toute information que vous nous envoyez et pour leur conservation.

**Principe de garantie** : nous faisons ce qui est en notre pouvoir pour maintenir et renforcer le rapport de confiance. Nous comprenons votre besoin de garanties (les tarifs sont TTC, un devis gratuit est envoyé avant toute intervention, le coût des prestations est connu...). Dès le devis signé avec la mention « bon pour accord », notre travail peut débuter. L'accompagnateur reste le même tout au long du parcours, il sera disponible pour répondre à vos questions et vous conseiller dans cette démarche personnalisée.

Notre priorité est de tout mettre en œuvre pour que le candidat réussisse sa démarche de VAE.

**Principe de responsabilisation et de non-substitution** au candidat : InYou ne garantit pas le succès du candidat car nous ne devons pas combler d'éventuelles lacunes dans son parcours d'expérience. Si les acquis ne correspondent pas suffisamment au diplôme visé, il devra s'orienter vers une formation. Aucun organisme n'est en capacité de donner l'assurance d'une réussite. Lors de l'évaluation finale, le jury est souverain dans sa prise de décision. Lors de l'accompagnement, nous conseillons, corrigeons mais en aucun cas nous réécrivons les dossiers de validation. Nous faisons des suggestions et le candidat est libre de d'en tenir compte ou non. Si nous constatons une fausse déclaration, le candidat est informé des éventuelles répercussions avec le jury, mais nous ne dénonçons pas les auteurs. Aucun renseignement n'est fourni au jury dans un but de contrôle.

**Principe de flexibilité** : nous répondons à vos appels téléphoniques et à vos mails de 8h à 20h, du lundi au vendredi et de 10h à 15 h le samedi. Le planning des entretiens s'adaptent au mieux à votre emploi du temps.

La **relecture** des dossiers est réalisée dans des délais permettant au candidat d'apporter des corrections, des aménagements à leurs écrits avant le dépôt auprès de l'organisme valideur.



**Principe de respect** : notre cadre de travail exclut les jugements, les discriminations et les abus d'influence. Droiture, neutralité et bienveillance sont présentes dans les relations.

**Principe d'amélioration continue** : nous sommes dans une démarche d'actualisation constante.

A.....Le.....

Signature

Document mis à jour le 02/07/23